

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 134 (1989)  
**Heft:** 12

**Vorwort:** Le harcèlement subversif  
**Autor:** Ducotterd

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le harcèlement subversif

Lorsque le peuple rejette à 62% une initiative sur la tolérance des vitesses automobiles, il s'agit d'une majorité claire, dont il faut respecter la volonté. Lorsque, le même jour, le même peuple rejette à 64,4% une initiative visant à désarmer la Suisse, c'est d'un **colossal coup de semonce** qu'il s'agit. Un scrutin à scruter, comme l'écrit le rédacteur-en-chef de *La Liberté*, par exemple.

On souligne à l'envi que deux cantons «romands» ont accepté l'initiative antimilitaire. Mais on passe comme chat sur braise sur l'acceptation par cinq d'entre eux (et pratiquement six) de l'initiative routière. – Bref, deux poids et deux mesures, comme nous l'envisagions dans notre éditorial de décembre 1988, à propos du score des trois initiatives rejetées en début de mois, malgré 31 à 34% d'acceptation, taxé de large rejet par la même presse, de **vaste coup de balai**.

Il ne reste plus qu'à espérer que, dans un cas comme dans l'autre, le Conseil fédéral tiendra compte de la forte majorité au lieu, comme il l'a si souvent fait, de suivre, dans la pratique, une politique s'inspirant d'une «forte» minorité.

Mais ne tombons pas dans le travers de l'espérance, ce désir auquel on fait confiance. Durant cette campagne contre l'armée, mais en réalité contre la Confédération, n'a-t-on pas vu notre ministre de la Défense rencontrer «chez des privés» l'un des animateurs principaux du GSsA, essayer de couper le vent des voiles des initiateurs en lançant une «armée 95»,

ressemblant à un diabolon jaillissant de sa boîte, ou en ripolinant ce qui existe déjà en «créant» une division d'apaisement?

Le moment n'est certes pas aux règlements de comptes, mais pas non plus à une minimisation des dégâts. Les adversaires de l'armée n'ont pas gagné, sans doute, mais réussi à porter un coup grave à notre substance. C'est le moment de se ressaisir, car leur harcèlement ne cessera pas de lui-même. Il faut que restent regroupées et actives les organisations qui se sont constituées afin de faire front.

Un journaliste n'a pas craint d'écrire: «Osera-t-on, demain, prétendre que la Suisse compte plus d'un million de «marionnettes» manipulées par quelques révolutionnaires marxistes...» Mais si, mais si. En 1933, des dizaines de millions d'Allemands se sont laissés berner par les nazis. Peste rouge, noire, brune ou bleue, nous n'en voulons pas, ne vous en déplaise.

Reconnaissons qu'il faudra «scruter ce scrutin» et en tirer des conclusions. A commencer par les abus que permettent nos lois. Nous le ferons dans les colonnes de ce périodique dès le début de l'an nouveau, sous la rubrique «Examen d'un anthrax».

Colonel EMG Ducotterd

*Un sondage d'opinion MIS Lausanne, 28.11.89, indique que, finalement, toutes voix confondues, 15% étaient vraiment pour l'abolition, 11% pour le maintien tel quel, et 74% pour un changement. – Question: lequel?*